



LETTRE  n°1  FÉVRIER 2010 



Observatoire du tram

Le Grand Dijon a souhaité se doter d'un observatoire partenarial des effets du tramway sur les transports, l'urbanisme et le cadre de vie.

L'arrivée d'un tramway dans une ville crée des transformations parfois profondes.

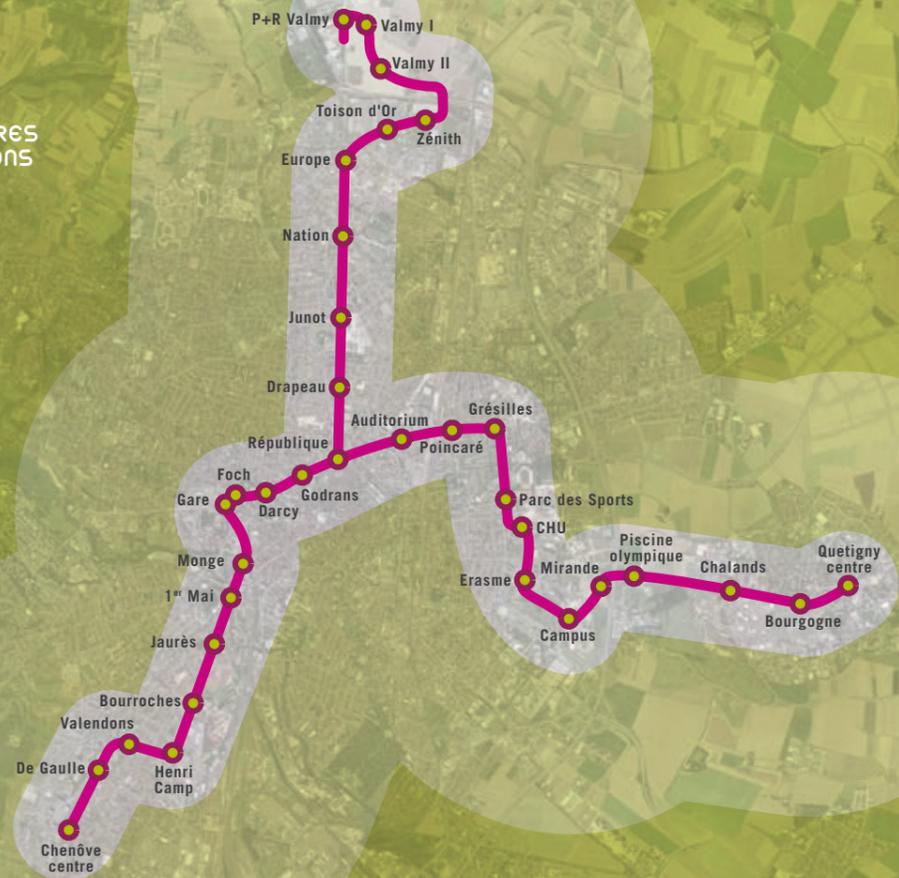
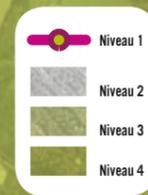
La Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI, article 14) précise qu'un bilan économique et social doit être établi et rendu public au plus tard cinq ans après la mise en place de tout grand projet de transport.

Au-delà de cette prise en compte répondant à une obligation légale, il s'avère intéressant de s'interroger précisément sur la typologie des répercussions économiques, démographiques, immobilières, environnementales,... induites par le projet tramway.

Aussi les différents effets méritent-ils d'être quantifiés et qualifiés par la mise en place d'un outil d'évaluation : un observatoire des effets du tramway sur les transports, l'urbanisme et le cadre de vie, créé en partenariat avec les acteurs de l'agglomération dijonnaise.



LES PÉRIMÈTRES D'OBSERVATIONS



Observatoire du tram

LE CONTENU DE L'OBSERVATOIRE

1. Indicateurs déplacements urbains, intermodalité et mobilité des personnes

La mise en place du tramway réorganisera les déplacements à l'intérieur de l'agglomération. L'impact sur la mobilité des individus sera évalué à partir des données sur l'offre en transports collectifs, sur la demande, sur l'évolution de la part modale des transports collectifs, sur la qualité des déplacements et qualité de service. La réduction des inégalités en terme de mobilité des personnes sera abordée par l'évolution de l'accessibilité au réseau pour les quartiers de la politique de la ville, ainsi que pour les personnes à mobilité réduite. L'évolution de l'intermodalité sera suivie ainsi que l'effet que pourrait avoir le tramway sur les territoires périurbains, dans des stratégies de localisation.



2. Indicateurs d'attractivités résidentielle, économique et commerciale

Une série d'indicateurs va permettre de suivre le développement de l'attractivité résidentielle et de la diversité sociale (le marché immobilier, les typologies du parc de logement...). L'attractivité commerciale sera suivie grâce aux relevés de la Chambre de Commerce, complétés par des études spécifiques. En valeur également, un travail sera fait en lien avec les experts immobiliers. La dynamique de l'emploi sera analysée, à partir des données de l'Urssaf, selon des découpages adaptés.



3. Indicateurs de qualité de l'espace urbain des pratiques et de perception de la ville

L'ensemble des actions d'aménagement en lien direct ou indirect avec l'arrivée du tramway sera recensé, tant en aménagements d'espaces alternatifs à la voiture que de revalorisation de patrimoine urbain, de places, de cheminements. Un travail sur la perception de l'image de la ville va être mis en place tant du point de vue des habitants que de celui de personnes venant visiter l'agglomération. Les pratiques et les usages du centre-ville sont abordés dans le cadre de l'étude « cœur de ville », qui fait état de la situation actuelle



4. Indicateurs environnementaux

Certains indicateurs environnementaux existants seront utilisés. Les données des mesures de pollution dans l'agglomération à partir du réseau Atmos'air seront collectées. L'étude « Bruit dans l'agglomération », réalisée en 2009, servira de base de départ. Enfin, le suivi du trafic automobile sur certains axes sera intégré.



LA MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE

Au cours de l'année 2009, les acteurs majeurs de l'agglomération ont été invités par le Grand Dijon, maître d'ouvrage de l'observatoire, à travailler à la construction d'indicateurs. À partir des objectifs du projet du tramway, des thèmes ont été définis et, ipso facto, les indicateurs nécessaires aux mesures de la situation avant et après le tram.

LA DURÉE DE L'OBSERVATOIRE

Il s'agit de faire une photographie de la situation avant la mise en place du tram, sur les années 2009 et 2010. Une seconde photographie sera réalisée 2 ans après la mise en service, soit en 2015. Certaines thématiques sont apparues comme pouvant utilement être suivies pendant la phase de travaux.

LES PÉRIMÈTRES D'OBSERVATIONS

Le périmètre de pertinence est variable selon les thématiques étudiées :

- Un premier niveau correspond au tracé du tram ;
- Un second englobe plus largement un faisceau de 500 mètres de part et d'autre du tracé ;
- Un troisième niveau correspond à des zones plus éloignées qui seront impactées par le tram ;
- Un dernier niveau de « zones témoins » concerne des espaces éloignés de l'influence du tram, et qui pourraient servir de points de comparaison.

Le suivi de l'impact du chantier sur l'emploi

En parallèle, le Grand Dijon pourra suivre l'impact du chantier du tramway sur l'emploi, en mettant en avant les emplois issus des clauses d'insertion. En effet, le Grand Dijon se veut proactif en la matière. Des clauses d'insertion seront imposées dans tous les marchés publics de travaux afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et notamment des jeunes issus des quartiers « politique de la ville ». Des indicateurs permettront de suivre précisément le nombre de personnes employées et surtout la pérennisation de l'emploi grâce à des dispositifs mis en place (suivi du jeune en insertion, crédit d'heures accordé à l'entreprise en cas de conversion du contrat en CDI).



Observatoire du tram

LES PARTENAIRES

DE L'OBSERVATOIRE DES EFFETS DU TRAMWAY

- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon (CCI)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Côte d'Or (CMA)
- Chambre des notaires
- Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Fédération des Promoteurs Constructeurs de la Côte d'Or (FPC)
- Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM)
- Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT)
- Inra (Unité Mixte de Recherche CESAER)
- Insee
- Keolis
- Office du Tourisme de Dijon
- Syndicat Mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Dijonnais
- Université de Bourgogne
- Urssaf
- Ville de Chenôve
- Ville de Dijon
- Ville de Quetigny

Grand Dijon

Mission Observatoire et Prospective

40, avenue du Drapeau

21000 Dijon

03 80 50 35 36

avolatier@grand-dijon.fr

www.grand-dijon.fr

www.letram-dijon.fr

